

CONSEIL MUNICIPAL DU 27.06. 2008 à 19 HEURES

L'an deux mille huit le vingt sept juin à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezonde légalement convoqués le 19.06.2008, se sont réunis sous la présidence de Petat Eric, Maire.

Sont présents : Sont présents : PETAT Eric – POTTEAU François – PAVARD Michèle – BEAUVALLET Maurice ARCHENAUT Pascale – PILTE Patrice – DELAVEAU Cécile – BARBEILLON Véronique – BEAUVALLET Magali - CHAVANEAU Philippe – ROILLE Bruno – COUROUX Michel – ASSELIN Marie-Claude – LEJEAU Luc.

Absent excusé : CHAOUAT Maurice
Secrétaire de séance : BEAUVALLET Magali

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Compte rendu de la séance précédente
Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 27 avril 2008 qui n'appelle aucune remarque.

Ordre du jour :

① RAPPORT DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° 1 location du restaurant de l'Aunoy à Monsieur et Madame GENEAU de la MARLIERE à compter du 1^{er} juin 2008 et une première échéance à compter du 1^{er} juillet 2008 pour un loyer mensuel de 1500.00 € HT

N° 2 location du logement 315, rue de la Mairie à Monsieur Thion Franck à compter du 1^{er} juin 2008 pour un loyer mensuel de 216.82

② MODIFICATION ET COMPLEMENT DE LA DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS DU CONSEIL

Le conseil municipal lors de la réunion du 27 mars a consenti des délégations à Monsieur le Maire.

Le contrôle de légalité a demandé qu'il soit apporté des modifications à cette délibération :

- préciser le seuil du montant des emprunts
- retirer la phrase : « qu'il est autorisé à modifier les sommes à l'intérieur de chapitres »

Après avoir entendu ces informations le conseil décide :

- de porter à 50000.00 € le montant maximal de l'emprunt pouvant être contracté par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation

- de retirer la phrase : « d'effectuer tout virement de sommes, d'article à article, à l'intérieur d'un même chapitre après le vote des budgets communaux.

③ APPROBATION DES RAPPORTS 2007 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des rapports 2007 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement individuel (SPANC). La compétence de gestion de ces services revient respectivement au GIVB pour l'assainissement collectif, l'eau potable et au SPANC pour l'assainissement individuel.

Les services assainissement collectif et eau potable sont exploités en affermage par la Lyonnaise des Eaux.

Les membres du conseil font quelques remarques en particulier sur les volumes d'eau potable produits et vendus. Monsieur le Maire en tant que Président du Groupement Intercommunal du Val de Bezonde apporte des précisions sur les phénomènes liés à ces pertes (purges, prélèvements sans compteur,...) et donnent des informations sur les solutions apportées.

Le conseil municipal après avoir entendu ces informations approuvent ces trois rapports.

④ TRAVAUX ECOLE :

Monsieur le Maire redonne quelques informations sur l'avancement du projet école en particulier sur les démarches entreprises avec le cabinet Alpha Architecture qui doit faire une présentation du projet au conseil le 02 juillet à 17 heures en présence d'un membre de la société GT2I qui présentera les énergies étudiées et proposera une nouveau processus de captage d'énergie.

Monsieur le Maire présente une étude estimative des coûts globaux de construction y compris les frais du bureau de contrôle, les honoraires de la maîtrise d'œuvre, les frais d'annonces... Il met l'accent sur le fait que ce projet prendra une grande place dans les budgets à venir et que certains programmes (voirie, bâtiment, personnel) devront être réduits ou reportés.

L'emprunt estimé à 1 000 000.00 € pourrait être souscrit sur 20 ou 25 ans, un emprunt relais de 300 000.00 € pourrait être réalisé pour permettre d'attendre le versement de la TVA qui se fait deux ans après la réalisation de la dépense.

Le conseil souhaite que les communes adhérentes au SIRIS participent financièrement à cette construction, comme il a été fait avec la construction réalisée sur la commune de Bellegarde.

Dès que les estimations seront fournies, une étude de financement sera présentée aux communes.

Pour aider les membres du conseil la Trésorerie a fourni le bilan financier 2007 qui donne des correspondances avec les communes de mêmes strates sur le département et la région, il est remarqué que les taux d'imposition de la commune sont assez élevés et Monsieur le Maire redit que le conseil devra maintenir ces taxes en l'état.

Après avoir entendu toutes ces informations, Monsieur le Maire demande au conseil de réfléchir avant la venue du cabinet Alpha Architecture sur les éventuelles modifications qui pourraient être apportées pour donner à l'ensemble du site une cohérence entre les systèmes de circulation des bus, des voitures particulières, des piétons, respecter l'espace de jeux des enfants tout en conservant le coté rural de notre école. Certains conseillers demandent que l'espace cour qui est réservé à la mairie soit utilisé pour positionner le prolongement des bâtiments –cantine- et qu'il n'y ait pas de coupure entre les deux sites, d'autres évoquent la possibilité de récupérer du terrain sur l'aire de jeux et le tennis pour agrandir l'espace stationnement et réguler la circulation des bus...

Toutes ces idées seront transmises à Mme Djemaï lors de la prochaine rencontre.

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet Alpha Architecte a été retenu pour la gestion du projet « agrandissement école » en tant que maître d'œuvre. Le contrat avait été signé dans un premier temps pour l'étude de faisabilité ce qui permettait au conseil de développer le projet et de le présenter aux différentes instances pour les demandes de subvention. Ce système de phasage permettait à la collectivité d'attendre les réponses aux demandes de subvention et de stopper le contrat avec le cabinet Alpha dans le cas de réponses négatives.

La DGE 2008 ayant fait l'objet d'un avis favorable ainsi que la réserve parlementaire, il est demandé au cabinet Alpha de présenter la 2^{ème} phase du contrat de maîtrise d'œuvre qui comprend les missions suivantes :

- études préliminaires de faisabilité stade d'esquisse,
- étude d'avant projet sommaire,
- études d'avant projet définitif,
- dossier de permis de construire,
- dossier de consultation des entreprises,
- étude d'exécution, visa,
- dossier des ouvrages exécutés.

Le taux de rémunération proposé est de 9 % sur le montant total des travaux soit sur un montant 1 313 819.00 € HT. Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article AP 8.3 du CCAP.

Après avoir entendu ces informations, les membres du conseil municipal :

- décident de confier au cabinet Alpha Architecture le contrat de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble des missions visées ci-dessus,
- acceptent le taux de rémunération de 9 % sur le montant total des travaux
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents rattachés à cette décision.

⑤ LOGEMENTS GARE DES VOYAGEURS

Après de nombreux contacts téléphoniques Monsieur Vareilles, Directeur la SA HAMOVAL a fourni récemment des informations sur le devenir de l'ancienne Gare des voyageurs.

Monsieur le Maire redonne quelques informations sur ce site qui a été confié par bail emphytéotique à la SA HLM pour qu'elle y crée des logements. En décembre 1999, à la suite de la tempête, le bâtiment a dû être évacué, la SA HLM a réparé le toit, mais n'a pas pu rouvrir à la location, entre temps l'intérieur des bâtiments s'était totalement détérioré. Après de maintes recherches pour évacuer l'humidité et réhabiliter les lieux, la SA HLM a proposé à la commune de reprendre son bien.

Monsieur Vareilles par mail nous a confirmé la volonté de la SA HAMOVAL de restituer le bien à la commune mais avec une condition, refaire 4 logements locatifs dans un autre secteur pour conserver le même nombre de logements sur la commune (la commune fournissant le terrain).

Le conseil réfléchit sur cette proposition qui lui paraît très surprenante, Monsieur le Maire souhaite apporter une réponse à Monsieur Vareilles pour lui donner les impressions ressenties.

⑥ TRAVAUX VOIRIE 2008 ET DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire présente les estimations des travaux de voirie 2008, il interroge les personnes responsables de cette commission et leur demande quelles sont les priorités.

- Finir en enrobé la rue de la Duboiserie derrière la mairie,
- Poser un avaloir chemin de la Baraudière
- Finir en enrobé le secteur entre la Lambinière et la Baraudière
- Reprendre le chemin de Jobert en enrobé.

Il est signalé que la voirie de la commune n'est pas en mauvais état et que certains travaux compte tenu de l'ampleur financière du projet d'agrandissement de l'école peuvent attendre.

Le conseil approuve cette décision et souhaite plus tôt mettre l'accent sur des travaux de sécurité en particulier, rue du Plessis, il est décidé de demander une subvention sur l'aménagement des carrefours rue du Plessis, rue des Charmilles et zone artisanale.

Plusieurs autres secteurs font l'objet d'attention, la rue de la mairie aux abords de l'école, la rue du Hallier et le carrefour du Grand Orme – briqueterie Zurfluh. Le conseil décide de se renseigner pour installer des ralentisseurs sur les deux premiers secteurs. La DDE dans le cadre de la mission ATESAT sera consultée pour faire des propositions. En ce qui concerne le croisement rue du

grand orme, une demande sera faite auprès du Conseil Général pour le financement d'un aménagement.

Dans un premier temps il sera demandé dans le cadre des amendes de police 2008, une aide sur l'aménagement des carrefours, rue du Plessis et quelques panneaux de signalisation sur d'autres secteurs. Le montant estimé est de 11 270.00 € HT.

Les membres de la commission demandent que quelques signalisations horizontales soient refaites, ce travail est prévu cet été.

Monsieur PETAT signale que la DRD Pithiviers a engagé des travaux de réfection de voie sur la RD 975 et qu'il cherche à rencontrer les responsables pour mettre en place une signalisation plus adaptée à la géographie de ce tronçon.

⑦ **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

Monsieur le Maire demande que les commissions qui se sont réunies, présentent leur travail en cours.

Salon Nature et Cité 3^{ème} édition

Il est dressé un bilan des actions engagées et un budget prévisionnel qui reprend les dépenses déjà engagées et celles à prévoir.

Après avoir entendu ces informations le conseil décide qu'il n'y aura qu'un envoi qui se fera dans les premiers jours de septembre. Une réunion est organisée le 10 juillet prochain à 20 heures 30 pour préparer la plaquette et mettre en place la logistique sur le terrain.

Monsieur GENEAU de LAMARLIERE a été contacté pour le service de restauration il a donné son aval.

Il faut penser à contacter Monsieur Polanowski Didier pour la démonstration d'élagage qui devrait être réalisée par l'école Tour Fondettes.

Commission animation

Rallye botanique

Il s'est passé dans d'agréables conditions, a été une réussite avec 160 participants. Il faut revoir quelques points : la distribution des lots, revoir peut-être la date, peut-être ne pas le faire le lendemain de la randonnée nocturne de Montliard, revoir les affiches, mettre certaines informations en gros caractères, jour, heure, lieu...

Monsieur le Maire demande de réfléchir pour changer le parcours, peut-être se diriger vers le hameau des Brosses en utilisant le site du LEPA, Monsieur Polanowski est favorable.

Gazette N°14

Elle est en phase terminale et devrait sortir des presses début juillet.

Théâtre

Une association de Saint Jean de Braye se propose de jouer une pièce de théâtre intitulée « A mots masqués », cette représentation aura lieu le 10 octobre 2008 à la salle polyvalente.

Son coût 500.00 €. Le conseil approuve cette démarche, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et sollicite une subvention du Conseil Général au titre du fonds d'accompagnement culturel des communes pour un montant de 500.00 € représentant la prestation de l'association le DIABOLO THEATRE.

Cette association réalisera aussi la représentation offerte aux jeunes enfants pour Noël, elle aura lieu le 14 décembre.

Marché de Noël

Les invitations pour les inscriptions seront mises sous plis la semaine prochaine. Les membres du conseil sont sollicités pour trouver des nouveaux exposants en particulier des métiers de bouche.

Syndicats de Pays

Monsieur Michel Couroux fait part au conseil des premiers pas que le Syndicat Pays a fait avec les nouveaux élus. Monsieur Couroux représente la CCBEL au sein du conseil consultatif. Il

expose aux membres du conseil un projet qu'il souhaite proposer au Syndicat de Pays soit au nom de la CCBEL soit au nom de la commune. Ce projet impliquerait des collectivités, des entreprises qui se spécialiseraient, des écoles, le Conseil Général, le Conseil Régional, des habitants et d'autres instances qui seraient impliqués dans le développement durable.

Ce projet en quelques mots consisterait à réhabiliter et/ou construire des habitations à énergie positive.

⑧ TARIF CANTINE

Les membres du SIRIS font part aux membres du conseil du prix du tarif cantine fixé par cette instance pour l'année 2008/2009 : 3.20 € le repas. Les membres du conseil municipal approuvent ce nouveau tarif qui sera appliqué à compter du 1^{er} août 2008. Des cartes de couleur jaune seront éditées et déposées à la Trésorerie, les anciennes cartes seront reportées à la Trésorerie et détruites.

La clôture de l'exercice 2007/2008 fera l'objet d'un décompte entre les cartes vendues et les repas facturés. Pour les comptes où il apparaîtrait des débits (repas facturés supérieurs aux repas achetés) des mandats seront établis pour régulariser. Pour les enfants quittant le primaire à qui il resterait des repas à consommer, des titres seront établis pour leur restituer les sommes.

⑨ DEVIS :

Cuisine salle polyvalente

Madame Pavard Michèle a été chargée de prospecter pour l'achat d'une cuisinière, d'un frigidaire et d'un lave vaisselle, équipements qui remplaceront du matériel défectueux ou inexistant dans la cuisine de la salle polyvalente

Le conseil consulte les différentes offres et approuve l'achat d'un frigidaire, ne souhaite pas acquérir un lave-vaisselle et décide la remise en état d'une cuisinière gaz.

Site internet

Madame Pascale Archenault responsable de la mise à jour du site internet de la commune présente un devis pour la restructuration du site. Le conseil après avoir pris connaissance du devis et sachant que de grosses dépenses vont être engagées pour l'école, souhaite reporter cet investissement.

⑩ OUVERTURE DE CREDITS

Pour réaliser les travaux cités dans les précédentes délibérations et lors du dernier conseil (admission en non valeur), le conseil décide de déplacer des crédits et de créer de nouveaux programmes :

2181-08007	Achat matériel cuisine salle	+ 5 000.00 €
2315-08008	Installation matériel salle polyvalente (hotte, volets, luminaires)	+ 4 000.00 €
2152-08009	Achat panneaux	+ 7 000.00 €
2312-08010	Busage chemin du couvent	+ 3 000.00 €
2158-08011	Achat jardinières	+ 750.00 €
2313-08012	Remise en état lavoir	+ 1 500.00 €
2152-08013	Installation vidéo surveillance	+ 10 000.00 €
2312-08006	Réseau eaux pluviales	- 31 250.00 €
673	Admission non valeur	+ 200.00 €
022	Dépenses imprévues	- 200.00 €

Travaux busage, rue du Grand Orme

Un devis pour ces travaux a été présenté aux membres du conseil municipal de Bellegarde qui avait donné un accord de principe pour la réalisation de travaux en commun.

Ils ont décidé d'accepter de participer à hauteur de 2073.00 € ht et de ne pas prendre en charge le regard (180.00 €). Monsieur Lejeau fait remarquer que le regard a son importance et qu'il serait préférable de le mettre en place. Le conseil approuve et décide de le prendre à sa charge. Cette décision sera transmise à la mairie de Bellegarde, deux devis nouveaux seront établis et l'entreprise sera sollicitée pour réaliser les travaux dans des délais relativement courts fixés par les deux communes. Monsieur Lejeau sera chargé de suivre les travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Vidéo surveillance : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a eu quelques dégradations dans la commune ces derniers jours, en particulier sur les massifs. L'an passé il avait été fait un devis pour installer un système de vidéo surveillance. Le conseil donne un avis favorable pour que ce projet soit de nouveau étudié. D'autres entreprises telles que SEPIAA et AVC SECURITE seront sollicitées.

Travaux logement 325, rue de la Mairie

Ce logement va être prochainement libre et la commune doit engager des travaux de restauration en particulier dans la salle de bain, refaire la faïence, la peinture et installer une VMC.

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire présente les nouveaux chiffres de notre population émanant du recensement réalisé en février 2007. Nous sommes actuellement 1144 habitants.

Toutes les autres informations sont visibles sur le site : www.insee.fr à partir du 1^{er} juillet 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt trois heures quinze.

Annexe

DECISION N° 30.05.2008.01

Le Maire de Quiers sur Bezonde

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2008 donnant au Maire délégation pour la conclusion et la révision des baux,

Vu la demande déposée par Monsieur GENEAU de LAMARLIERE Hervé qui souhaite prendre en location le restaurant de l'Aunoy situé 10, rue de l'Aunoy et qui représentent la société FGDL,

Considérant que les membres du conseil municipal lors de la réunion du 24 avril 2008 ont émis à l'unanimité un avis favorable pour l'octroi de cette location à ces personnes,

DECIDE

Article 1^{er} : le local commercial situé 10 rue de l'Aunoy appartenant à la commune de Quiers sur Bezonde situé sur les parcelles ZH 338, 341 et 336 est donné en location à Monsieur GENEAU de LAMARLIERE Hervé représentant la société **FGDL**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, dont le siège est à QUIERS SUR BEZONDE (45270), 10 rue de l'Aunoy, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTARGIS à compter du 1^{er} juin 2008.

Article 2 : les conditions de location sont les suivantes :

- la durée du bail est de 9 années entières et consécutives, du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2017,
- le loyer mensuel est de 1500.00 € HT, révisable au 1^{er} janvier de chaque année
- le loyer est payable au 1^{er} de chaque mois, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire à la Trésorerie de Lorris,
- les locataires prennent possession des locaux le 1^{er} juin 2008 mais que le premier loyer sera mis en recouvrement à compter du 1^{er} juillet 2008,
- les locataires devront justifier que le local est assuré par la présentation d'une attestation d'assurance et cela chaque année,
- La caution représente 2 mois de loyer soit 3000.00 € qui seront versés le jour de la signature du bail,
- les taxes foncières, taxe habitation et taxes ordures ménagères sont à la charge du locataire,
- la citerne gaz appartient à la commune,
- les consommations de gaz seront directement facturées à la société FGDL
- la licence 4 appartient à la commune et qu'elle sera transférée à la société dès la signature du bail

DECISION 30.05.2008.02

Le Maire de Quiers sur Bezonde

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2008 donnant au Maire délégation pour la conclusion et la révision des baux,

Vu la demande déposée par Monsieur THION Franck pour la location du logement appartenant à la commune situé au 315, rue de la mairie,

DECIDE

Article 1^{er} : le logement 315, rue de la mairie est donné en location à Monsieur Thion Franck à compter du 1^{er} juin 2008.

Article 2 : les conditions de location sont les suivantes :

- la durée du bail est de 3 ans, elle pourra être renouvelée pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 7 de la loi N° 526 du 22 juin 1982
- le loyer mensuel est de 216.82 €, révisable au 1^{er} janvier de chaque année
- le loyer est payable au 1^{er} de chaque mois, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire à la Trésorerie de Lorris,
- les locataires devront justifier que le local est assuré par la présentation d'une attestation d'assurance et cela chaque année,
- La caution représente 1 mois de loyer soit 216.82 € et sera versée le jour de la signature du bail,
- La taxe ordures ménagères sera versée à la commune au prorata du temps d'occupation du logement pour la 1^{ère} année et à taux plein pour les années à venir.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE QUIERS SUR BEZONDE

L'an deux mille huit le vingt sept juin à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezonde légalement convoqués le 19.06.2008, se sont réunis sous la présidence de Petat Eric, Maire.

Sont présents : Sont présents : PETAT Eric – POTTEAU François – PAVARD Michèle –
BEAUVALLET Maurice ARCHENault Pascale – PILTE Patrice – DELAVEAU Cécile –
BARBEILLON Véronique – BEAUVALLET Magali - CHAVANEAU Philippe –
ROILLE Bruno – COUROUX Michel – ASSELIN Marie-Claude – LEJEAU Luc.

Absent excusé : CHAOUAT Maurice

Secrétaire de séance : BEAUVALLET Magali

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

OUVERTURE DE CREDITS

Pour réaliser les travaux cités dans les précédentes délibérations et lors du dernier conseil (admission en non valeur), le conseil décide de déplacer des crédits et de créer de nouveaux programmes :

2181-08007	Achat matériel cuisine salle	+ 5 000.00 €
2315-08008	Installation matériel salle polyvalente (hotte, volets, luminaires)	+ 4 000.00 €
2152-08009	Achat panneaux	+ 7 000.00 €
2312-08010	Busage chemin du couvent	+ 3 000.00 €
2158-08011	Achat jardinières	+ 750.00 €
2313-08012	Remise en état lavoir	+ 1 500.00 €
2152-08013	Installation vidéo surveillance	+ 10 000.00 €
2312-08006	Réseau eaux pluviales	- 31 250.00 €
673	Admission non valeur	+ 200.00 €
022	Dépenses imprévues	- 200.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Copie conforme, le 24 juillet 2008

Le Maire,